

COULISSES DU PARLEMENT

CHAMBRE
Paris, 10 juillet.

La plus grande animation régnait dans les couloirs de la Chambre.

Inutile de dire qu'il était bien moins question de la révision ou de ces autres que du chômage.

On courait vivement et dévorant que l'administration ne soit même pas prendre les mesures nécessaires pour faire exécuter les précautions ordonnées par elle à la gare de Lyon.

Demain, les conseillers municipaux de Paris auront avec les députés de la Seine une réunion dans laquelle sera agitée la question de la malatié ou de l'ajournement de la fête d'été nationale.

La détermination sera prise lorsqu'on aura vu les trains de plaisir seront arrivés. On ne dit pas si M. Ferry ira l'argent.

Le Conseil municipal voudrait que ce fut le gouvernement qui demandât l'ajournement, et le gouvernement que ce fut le Conseil municipal.

SÉNAT

De nos correspondants particuliers par FIL SPÉCIAL

Séance du 10 juin 1884

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Sénat adopte : 1° Le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant approbation d'une convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse ; 2° le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de l'arrangement relatif à l'échange des mandats de poste par la voie télégraphique entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi concernant les droits de sucres à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis.

M. Luro demande l'urgence, d'accord avec le gouvernement. L'urgence est déclarée.

M. Luro. — La proposition a pour but de venir en aide à l'agriculture en allégeant le régime fiscal des échanges. Or, les échanges ont pour résultat de parer à certains inconvénients du grand morcellement de la propriété de notre pays.

La Chambre des députés a adopté une loi que votre commission juge trop favorable à l'échange d'immeubles ruraux sans distinction, et elle a pensé qu'il convenait de limiter les échanges à des immeubles ruraux, que 20 centimes, et non 1 franc, pour tout droit proportionnel d'enregistrement et de transcription, lorsque les immeubles échangés sont situés dans le même canton ou dans des cantons limitrophes, et lorsque le contrat reformera l'indivision exacte de la contenance, du numéro, de la section, du dit lieu, de la classe, de la nature et du revenu du cadastre de chacun des immeubles échangés, et un extrait de la matrice cadastrale desdits lieux, qui sera délivré gratuitement, soit par le maire, soit par le directeur des contributions directes, sans dépece au bureau lors de l'enregistrement.

Le droit réglé par l'article 22 de la loi du 28 avril 1826 sur le montant de la soulté ou de la plus-value. Les dispositions des lois des 27 juillet 1870 et 21 juillet 1875 sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi.

M. Fayat combat le projet de loi au nom de la commission des finances. Il le considère comme inutile pour l'agriculture et comme devant grever sensiblement le Trésor.

M. Clément dit que la logique doit conduire à adopter le projet de la Chambre des députés.

M. Méline fait connaître l'opinion du gouvernement sur les trois projets qui sont en présence.

M. Méline combat le projet de la Chambre des députés et déclare se rallier au projet de la commission spéciale.

M. Buffet constate que le gouvernement n'a pas fait profiter l'agriculture des dégrèvements qui lui avaient été promis. Il demande que l'échange n'ait lieu qu'en cas de contiguité.

M. Méline combat à cette restriction.

M. Gazez dit que la loi de 1824 réglant la matière doit être maintenue. Il combat le projet adopté par la Chambre des députés.

M. de Gavardie combat l'ajournement du Sénat à jeudi.

La séance est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 5 h. 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

De nos correspondants particuliers par FIL SPÉCIAL

Séance du 10 juillet 1884

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le président annonce qu'il a reçu le rapport de l'élection d'Espalion ; mais les conclusions en seront contestées.

La discussion sera mise à l'ordre du jour.

M. Gazez dit que la loi de 1824 relative à la création de ressources extraordinaires dans les départements d'Indre-et-Loire, des Basses-Pyrénées et du Tarn, et du projet de loi amendé, par le Sénat, relatif à la suppression des enfants de troupe dans les régiments et à la création de six écoles militaires préparatoires.

Le régime des sucres

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Edmond Rabot relative aux sucres.

M. Ribot se propose de démontrer quel est le but du projet de loi et le résultat qu'on doit en attendre.

On a exprimé la crainte de voir l'Etat s'engager dans une voie fautive, mais cette crainte s'adresse plutôt à une politique générale qu'à un projet en lui-même. Ce projet ne constitue pas une prime à la culture ; il n'est pas fait pour décourager l'initiative, le progrès. Il a au contraire pour but d'encourager l'initiative et le progrès pour leur donner un stimulant énergique. Ce n'est point un projet prime onnière.

La crise dont souffre l'industrie sucrière est intense et son contre-coup sur l'agriculture est si grave que la culture de la betterave disparaîtrait, si l'on n'avait non seulement crées industrielles, mais agricoles et pour toutes les régions de la France.

La question a un intérêt national et non seulement économique. La production allemande est aujourd'hui de près d'un milliard de kilogrammes. Il pendant qu'elle laisse les progrès énormes. L'Autriche, de son côté, fait des progrès gigantesques et arrive à 650 millions. Il ne doit rien à la culture de la betterave industrielle, mais elle a le sucre, car la plus grande partie de ces quantités d'ormes devait être jetées à la mer. C'est pourquoi la commission a recherché la raison de cette infirmité, elle a fait une enquête sérieuse pour trouver les causes et le remède à cette infirmité. Ces causes sont diverses ; il y a les primes que les Allemands accordent à leur industrie aux frais du Trésor. Ce système est critiquable, qui devient une charge quand tout le monde emploie, est dangereux quand une fraction veut lutter avec des armes loyales contre des adversaires moins scrupuleux.

On peut dire : Paris la sucrière plutôt qu'un principe d'économie publique ? Faut-il laisser l'Allemagne égarer la fabrication française par le système des primes et lui permettre de revenir ensuite à la saine application des principes économiques ?

Il y a d'autres causes d'infirmité pour la France : le prix de la main-d'œuvre et celui du charbon ; il y a l'élevation des frais généraux, résultant de la dissémination des usines et de la production ; il y a l'infirmité de l'outillage, les procédés perfectionnés ont été inventés en France, mais ils sont surtout mis en usage en Allemagne.

Un fait qui a son importance, c'est l'infirmité de la machine sucrière, nous avons 100 kilog. de sucre en France, il faut 1,000 kilog. de betteraves ; en Allemagne, il n'en faut que 1,000 kilog. Le charbon, la main-d'œuvre, les transports, les frais généraux coûtent par conséquent le double chez nous.

La commission a été unanime pour adopter le projet qui est actuellement soumis à la Chambre, et le gouvernement lui-même s'est rallié au principe de la loi, mais il faut modifier la loi, c'est ainsi qu'on a été amené à rendre l'abonnement facultatif pendant trois ans et à fixer le taux de ce droit.

Actuellement, le fabricant est à la merci du raffineur. Ce n'est que par la législation plus libérale qu'on pourra remédier à cette situation.

M. Tirard se défend de n'avoir pas voulu soutenir le projet. Il a cru devoir se borner à émettre des réserves sur les conséquences financières de la loi ; mais du moment où le gouvernement a accepté le projet, le ministre s'engage à le soutenir devant la Chambre et à le défendre devant le Sénat. (Très bien.)

M. Rouvier déclare que la commission du budget s'était prononcée contre l'impôt sur la betterave, parce qu'elle s'opposait au principe, à toute augmentation d'impôt et que, dans le cas actuel, l'augmentation d'impôt devrait profiter, non au Trésor, mais à des particuliers.

L'orateur déclare qu'il votera cependant le projet de la commission afin de ne pas laisser en souffrance une vingtaine de députés, et aussi pour des raisons politiques sur lesquelles il n'a rien à dire.

On a cependant maintenu la revue du bataillon scolaire auquel on donnera même un drapeau. Mais le défilé se fera en silence ; on ne crie pas, on ne chante pas sous les armes.

Les secours aux indigents auraient pu, selon nous, être augmentés ; mais on a bien fait d'élever le chiffre des prix donnés aux sociétés ouvrières. Cette distribution aurait pu, sans inconvénient, être remise à la fête locale de septembre. Quelques sociétés hésièrent peut-être à venir figurer dans une démonstration qui froisse les convictions de beaucoup de leurs membres. Qui sait même si certains radicaux farouches consentiraient à défilé, un pareil jour, devant une administration qu'ils considèrent comme un ennemi des institutions établies ?

Le choix d'une telle date pour la célébration de la fête nationale est absurde au simple point de vue historique ; il blesse dans leurs opinions, dans leur bon sens et dans leur patriotisme, beaucoup de nos concitoyens. Mais avec plus de soin encore que les années précédentes, ils s'abstiennent de toute manifestation contraire. Ils donneront ainsi un nouvel exemple de sagesse et de tolérance aux radicaux qui, naguère, insultaient les processions catholiques.

Ceux qui blâment le choix de cette date, et qui sont indépendants par position, se gardent bien de paover leurs maisons.

Ceux qui n'ont pas la foi catholique ne s'en vont pas non plus obligés d'arborer une bannière, le jour où les grandes manifestations religieuses de jadis seront redevvenues libres de la ville de Roubaix.

Le choix d'une telle date pour la célébration de la fête nationale est absurde au simple point de vue historique ; il blesse dans leurs opinions, dans leur bon sens et dans leur patriotisme, beaucoup de nos concitoyens. Mais avec plus de soin encore que les années précédentes, ils s'abstiennent de toute manifestation contraire. Ils donneront ainsi un nouvel exemple de sagesse et de tolérance aux radicaux qui, naguère, insultaient les processions catholiques.

Ceux qui blâment le choix de cette date, et qui sont indépendants par position, se gardent bien de paover leurs maisons.

Ceux qui n'ont pas la foi catholique ne s'en vont pas non plus obligés d'arborer une bannière, le jour où les grandes manifestations religieuses de jadis seront redevvenues libres de la ville de Roubaix.

Le choix d'une telle date pour la célébration de la fête nationale est absurde au simple point de vue historique ; il blesse dans leurs opinions, dans leur bon sens et dans leur patriotisme, beaucoup de nos concitoyens. Mais avec plus de soin encore que les années précédentes, ils s'abstiennent de toute manifestation contraire. Ils donneront ainsi un nouvel exemple de sagesse et de tolérance aux radicaux qui, naguère, insultaient les processions catholiques.

Ceux qui blâment le choix de cette date, et qui sont indépendants par position, se gardent bien de paover leurs maisons.

Ceux qui n'ont pas la foi catholique ne s'en vont pas non plus obligés d'arborer une bannière, le jour où les grandes manifestations religieuses de jadis seront redevvenues libres de la ville de Roubaix.

Le choix d'une telle date pour la célébration de la fête nationale est absurde au simple point de vue historique ; il blesse dans leurs opinions, dans leur bon sens et dans leur patriotisme, beaucoup de nos concitoyens. Mais avec plus de soin encore que les années précédentes, ils s'abstiennent de toute manifestation contraire. Ils donneront ainsi un nouvel exemple de sagesse et de tolérance aux radicaux qui, naguère, insultaient les processions catholiques.

Ceux qui blâment le choix de cette date, et qui sont indépendants par position, se gardent bien de paover leurs maisons.

Ceux qui n'ont pas la foi catholique ne s'en vont pas non plus obligés d'arborer une bannière, le jour où les grandes manifestations religieuses de jadis seront redevvenues libres de la ville de Roubaix.

Le choix d'une telle date pour la célébration de la fête nationale est absurde au simple point de vue historique ; il blesse dans leurs opinions, dans leur bon sens et dans leur patriotisme, beaucoup de nos concitoyens. Mais avec plus de soin encore que les années précédentes, ils s'abstiennent de toute manifestation contraire. Ils donneront ainsi un nouvel exemple de sagesse et de tolérance aux radicaux qui, naguère, insultaient les processions catholiques.

Ceux qui blâment le choix de cette date, et qui sont indépendants par position, se gardent bien de paover leurs maisons.

Ceux qui n'ont pas la foi catholique ne s'en vont pas non plus obligés d'arborer une bannière, le jour où les grandes manifestations religieuses de jadis seront redevvenues libres de la ville de Roubaix.

Le 14 juillet, la plupart des catholiques

— nous parlons de ceux qui ne sont pas obligés par position de figurer à cette fête — resteront chez eux ou iront se promener, sans songer à gêner les citoyens désireux de célébrer la prise de la Bastille.

Lorsque les processions seront rétablies, les radicaux et tous ceux qui n'aiment pas les manifestations publiques de la religion, pourront aussi rester chez eux ou aller se promener, mais nous espérons qu'ils sauront enfin pratiquer, envers les catholiques, la tolérance que les catholiques pratiquent si bien envers eux.

ALFRED REBOUX.

Le gouvernement, ému par les avis réitérés des sociétés médicales, fait dire qu'il laisse aux administrations municipales la responsabilité de la fête du 14 juillet.

L'administration de Roubaix ferait peut-être mieux d'avancer l'heure de la revue et de remettre au mois de septembre la distribution des prix aux sociétés.

A elle d'aviser !

Les produits de l'octroi. — Voici quels ont été les produits de l'octroi de Roubaix pendant le premier semestre de cette année. Nous mettons en regard les produits de la période correspondante de 1883.

Table with 4 columns: Mois, Exercice 1884, Exercice 1883, Augment. Dimin.

Les prévisions budgétaires pour 1884, 45,000,000 francs, donnent pour un semestre, 775,500 francs.

Les recettes effectuées au 30 juin, 802,768,00 francs.

Il y a un excédent de 27,268,00 francs.

Les examens pour le certificat d'instruction primaire et d'éducation chrétienne auront lieu à Roubaix, le 5 août, pour les garçons de 10 à 14 ans d'Alsace, et le 6 août pour les filles, à l'école de la rue de l'Ouest.

Société coopérative de consommation de Roubaix. — Le résultat de l'assemblée générale (du 1er avril au 30 juin 1884), de la Société coopérative de consommation de Roubaix : Le chiffre d'affaires pendant le 2e trimestre 1884, 56,507 francs 94 centimes.

Les bénéfices nets réalisés sur ce trimestre sont de 20,417 fr. 05, soit vingt-sept pour cent.

Grande-Harmonie. — Les deux dernières répétitions générales des concerts du 20 juillet, à Gand, auront lieu mercredi 10 et vendredi 12 juillet. Voici le programme de ces concerts :

1. Marche aux Flambeaux (Victor Ballo). — 2. Fantaisie brillante sur piston, exécutée par M. Th. Montigny, piston solo de la Grande-Harmonie (Th. Hoch). — 3. Danse Macabre, arrangé par M. Victor Delanoy (Saint-Saëns). — 4. Capriccio-polka pour clarinette, exécuté par M. Paul Fournier.

5. Fantaisie sur l'Alceste, arrangé par M. Victor Delanoy (Meyerbeer). — 6. Divertissement des Fées, arrangé par M. P. Gualandri (M. Sasset).

Des marches ont été faites après des Compagnies de chemin de fer de l'Etat. Les et du Nord pour obtenir, pour les membres honoraires, le règlement de 50 francs accordés aux musiciens ; et les sociétés ont été autorisées à se faire inscrire, et il y a tout lieu d'espérer une solution favorable de la Compagnie française ; les membres honoraires sont inférieurs de 20 francs à la somme de 100 francs, le conseil d'administration de la Grande-Harmonie se propose de donner un concert d'adieu. On fera connaître, dans quelques jours, la date et le jour où il aura lieu.

Choral Nadan. — C'est le 20 juillet que s'ouvrira la série des concerts d'été, dans les jardins de M. Pierre Cattaue.

La fête des Ecoles libres nous a montré le pare de M. Pierre Cattaue sous un aspect plus méritoire. Les Ecoles libres ont été très nombreuses et s'annoncent de façon à être très nombreuses.

Le choral Nadan, qui doit donner le premier concert, organise une véritable école musicale. On sait que la jeune société, si vaillamment dirigée par M. Minsart, va assister en division à l'exécution du grand concours d'opéra de Bruxelles au mois de décembre prochain. En vue de ce concours, on veut se mesurer les meilleurs sociétés de France et de l'étranger. Le choral Nadan a été jugé digne de participer à ce concours.

La société s'est, en outre, assurée le concours d'un orchestre symphonique de 81 exécutants, formé d'excellents musiciens, sous la direction de M. L. Montigny.

Dans le programme que nous publions dans quelques jours, se trouve la cantate Roubaix, qui a obtenu un si grand succès à l'Hippodrome à la fin des Ecoles libres.

Le méridien large et imposant que notre éminent confrère M. Meyer, a adapté aux paroles de M. H. D. (homage à l'Etat) et dédicat rendu à M. Pierre Cattaue, interprété, dans ce choral, par le chœur et l'orchestre, est appelé à produire un grand effet.

Le concert du Choral Nadan obtiendra, espérons-le, un beau succès.

Deux noyés. — Hier soir, un ouvrier tisserand de Wattefos, Louis Haron était allé se baigner dans le canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre de l'Espierre, près du pont du

matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une soixantaine d'années, a été également retiré ce matin, du canal de l'Espierre, près du pont du matin. Le corps parait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. On a pu constater que le défunt avait été noyé à l'époque où il était âgé de 22 ans. On a retiré de l'eau que ce matin.

Concours colomphophile.

— Voici le résultat du septième concours national offert le 5 juillet 1884, par les sociétés colomphophiles (Union et Progrès, établie chez M. Deloye, à Tourcoing).

L'ordre de 71 pigeons à Maroix (Espanne), à 4 heures 30 minutes, par M. Lepage, convoyeur de la Société. Prix : 1. 50, Thierly, de Lille, 825 fr. — 2. 50, 50, 50, 50, 50, 50, 50, 5